

MAGASIN & ALLEE MARCHANDE BÂTIMENT D4 – 849 m² SECTEUR PLA CELLULE N° 7 À LOUER

LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLACEMENT

Magasin de vente et allée marchande pour une surface totale de 849 m² avec transversalité permettant de rejoindre la façade nord et sud du bâtiment sans discontinuité.

Localisation et secteur : Idéalement situé au cœur du secteur PLA, entre l'avenue des Trois Marchés, l'avenue de Lille et l'avenue d'Auvergne. Proche du péage Porte de Paray-Vieille poste (E3).

Demandez à visiter ce bien !

06 85 66 77 66

Venez découvrir
votre future
adresse !

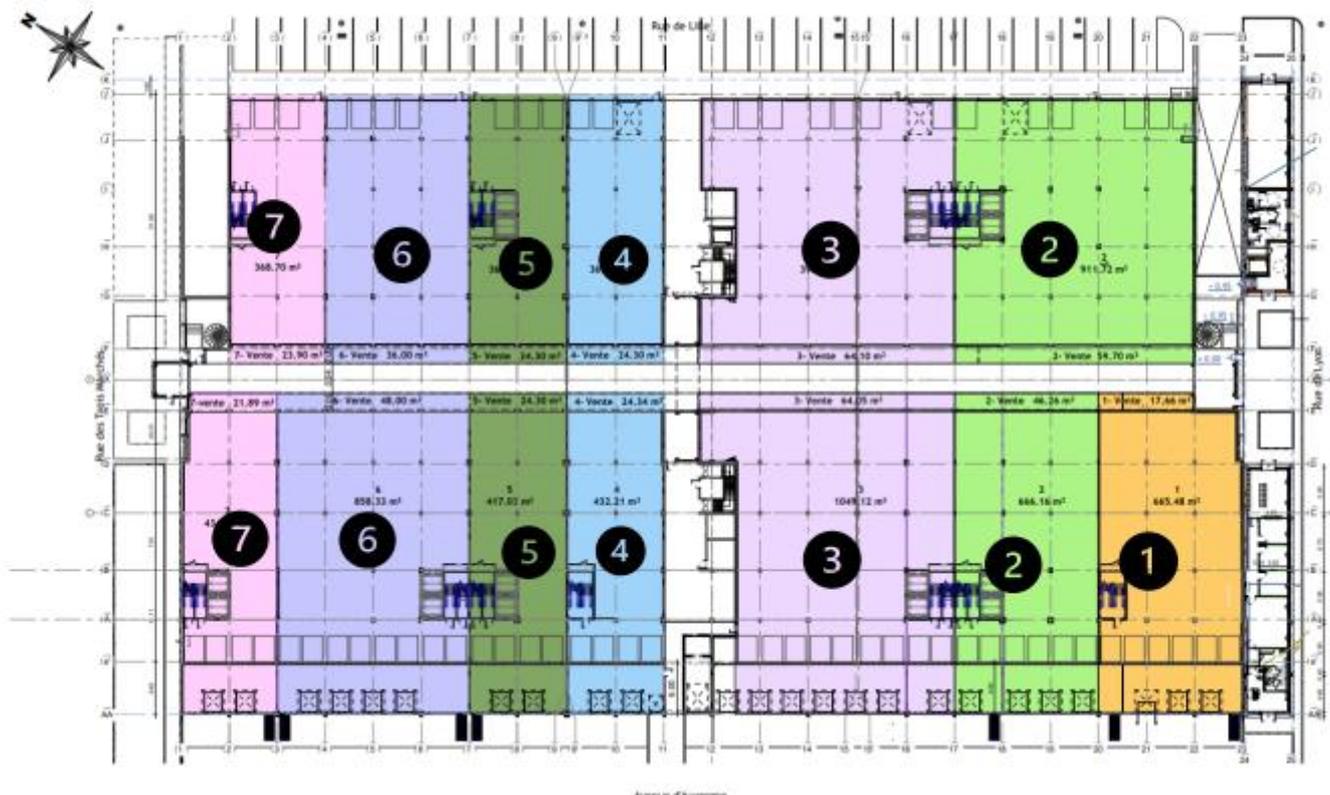


CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- **Bâtiment** : D4
- **ESI concernés** : Cellule n° 7
- **Surfaces** : 803 m² de magasin + 46 m² d'allée marchande
- **Disponibilité du bien** : *Selon phasage des travaux - les premières livraisons arriveront fin 2025 et se termineront en 2028 sous réserve de la bonne coordination et progression des travaux*
- **Descriptif technique** :
 - Vente sur carreau de produits laitiers. Il est autorisé une activité accessoire non visible depuis l'allée marchande à hauteur de 15% des surfaces occupées, définie de la manière suivante "Vente en gros de tous produits alimentaires frais, dans le respect des activités du secteur. »
 - Non divisible et non extensible en surface
 - sous réserve de la validation du dossier de candidature par la SEMMARIS en comité des affectations et selon procès-verbal de livraison.



LOT N°7



Toute demande d'information technique complémentaire pourra être formulée auprès de la direction commerciale : Direction.commerciale@semmaris.fr

LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

Types de contrat : Traité de concession prenant fin le 31 décembre 2049.

	REDEVANCES (TARIFS €HT/M2/AN)	CHARGES (TARIFS €HT/M2/AN)	DPA (TARIFS €HT/M ²)	DEPOT DE GARANTIE (€ TTC)
Magasin	157.95 €	64.13 €	304.90 €	53 499 €
Allée Marchande	40.48 €	64.13 €	304.90 €	1 444 €

- Tarifs applicables en 2025 selon arrêté préfectoral N°2024-04382 du 20 décembre 2024
 - Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
 - Cotisation au centre médico-social : 70 € HT/salarié/an
 - Redevance digitale : 70€ HT/mois
 - Participation RSE : 1.85 € HT/M²/an
 - Nettoyage niches de quai : 531.96€ HT/niche/an



DOSSIER DE CANDIDATURE À ADRESSER AVANT LE **18/10/2025**

➤ Pièces administratives :

- **Pouvoir** : document permettant de prouver que le signataire est la personne habilitée à engager le candidat ;
- La carte d'identité du dirigeant de la société candidate ;
- Lettre de candidature pour l'emplacement en précisant le numéro du lot (la verticalité et la transversalité des lots sont impérativement à respecter : il ne pourra être attribué de lot en étage qui ne corresponde pas directement avec un lot en rez-de-chaussée, de même, les lots doivent permettre de rejoindre la façade nord et la façade sud du bâtiment sans discontinuité)
- Extrait K-BIS de moins de trois mois ;
- Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation, en corrélation avec l'activité projetée ;
- Les candidats devront s'engager sur l'honneur à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles ;

➤ Pièces liées au projet :

- Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné, avec des précisions sur le projet d'occupation, de l'activité qui y sera exercée ;
- Une présentation de l'entreprise et de son activité (2 pages maximum) ;

Le dossier de candidature devra impérativement être envoyé avant le

18/10/2025 à 16 heures via la plateforme de candidature du site

rungisinternational.com.



En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants. L'occupant sera sélectionné sur la base des critères ci-après détaillés.

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

Critères	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet, dont intérêt pour le MIN, connaissance, expérience dans la filière.	40%
Solidité et garantie financière	30%
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage alimentaire, logistique urbaine propre, innovation, etc.	15%
Souveraineté Alimentaire : appréciation de 7 critères listés ci-après*	15%

-  Produits d'origine française. ★★
-  Bonus : le candidat s'engage à ne proposer QUE des produits français. ★
-  Produits transformés en France. ★
-  Engagement en faveur d'une juste rémunération pour les agriculteurs et producteurs. ★★★
-  Engagement en faveur des petites / moyennes exploitations agricoles et des coopératives à taille humaine (une liste détaillée devra être transmise) ★★★
-  L'opérateur présente un label en faveur de la souveraineté alimentaire (Bleu Blanc Cœur, AOC/AOP/IGP, Fleurs de France...). ★★★
-  Le candidat source en France des produits majoritairement importés, caractérisés par une forte exposition au commerce extérieur. Des éléments de preuve devront être fournis. ★★★

LA PROCEDURE

ETAPE 1 – J + 0 : Mise en ligne de l'annonce sur www.rungisinternational.com par la SEMMARIS.

ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 29 : Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

ETAPE 3 – Jusqu'à J + 30 : L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, sera rejeté par la SEMMARIS.

RELATION CLIENTÈLE

ANTHONY NOUIOUI

Direction commerciale

anthony.nouioui@semmaris.fr

+33 6 85 66 77 66



SUPPORT TECHNIQUE

KATIA VILLAR

Responsable administrative en charge de la gestion locative

emplacement.commercial@semmaris.fr

